MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVER GUSTAVE EIFFEL

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistante en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL, session 2025

Le président de l'univesrité Gustave Eiffel

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE:

<u>Article 1 er</u>: Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire université GUSTAVE EIFFEL, au titre de l'année 2025 :

Madame LALO Estelle, ingénieure d'études de classe normale, présidente, Université Gustave Eiffel, Champs-sur-Marne.

Madame PALESCANDOLO Corinne, responsable administrative de laboratoire de recherche, vice-présidente, Université Gustave Eiffel, Champs-sur-Marne.

Monsieur GUENDOUZI Ahmed, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Paris Cité, Paris.

<u>Article 2</u> : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la viceprésidente désignée.

Fait à Champs sur Marne, le 30/06/2025

Le président de l'université GustaveEiffel